

ATTLIARI VALEURS SICAV

Présentation du Produit	
Dénomination	ATTLIARI VALEURS SICAV
Forme juridique	Société Anonyme
Forme de l'OPCVM	SICAV - Société d'Investissement à Capital Variable
Catégorie	Mixte
Type	Distribution
Objet social	La gestion d'un portefeuille titres par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Son portefeuille est composé essentiellement de titres de capital cotées sur l'un des marchés de la BVMT et soigneusement sélectionnés ainsi que des titres de créances émis ou garantis par l'Etat ou par des collectivités publiques locales et les entreprises publiques ainsi que toutes obligations émises par voie d'appel public à l'épargne ou sélectionnées par le gestionnaire.
Objectif	Répondre aux besoins spécifiques et au profil de risque de nos clients
Valeur nominale	100 Dinars
Valeur liquidative	Arrêtée au jour le jour
Mode de gestion	Agressif
Composition de portefeuille	Dans la limite d'au moins 50% de : A° Titres de capital admis à la cote de la Bourse, B° Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émissions par appel public à l'épargne, C° BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat, Dans une proportion n'excédant pas 30% de : A° Valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat, B° Valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la BCT. <u>La proportion de 20% restante est constituée de liquidités et quasi-liquidités.</u>
Rendement	- Exercice 2007 : 7,93% - Exercice 2008 : 23,67% - Exercice 2009 : 33,65% - Exercice 2010 : 16,01%
Droit d'entrée	Franco
Droit de sortie	Franco
Législation applicable	Régie par le code des OPCVM promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Pourquoi souscrire à ATTLIARI VALEURS SICAV ?	
Sécurité	Découle du : - Contrôle interne, - Contrôle des titres et des fonds exercé par Attijari Bank en tant que dépositaire, - Contrôle exercé par le CMF, - Contrôle exercé par le Commissaire aux comptes.
Niveau de risque	Placement risqué puisque le portefeuille est composé en majorité d'actions cotées en bourse.
Liquidité	Le rachat est possible à n'importe quel moment, le règlement du rachat est effectué dans un délai maximum de cinq jours de bourse à partir de la date de rachat.
Avantage fiscal	1. Dividendes distribués par l'OPCVM : Exonérés d'impôt, 2. Plus value réalisée sur rachat des actions : - Personnes physiques : Exonérée d'impôt, - Personnes morales : Soumise à l'impôt.